

Annexe au règlement relatif à la location du chalet privatif « L'Arolle » à Morgins – tarifs des locations



LC 02 376.01

Du 4 mai 2015

(Entrée en vigueur : 5 mai 2015)

TARIFS DE LOCATION

	<u>Samedi 16h. – Samedi 10h.</u>			<u>Lundi 10h. – Vendredi 15h.</u>			<u>Vendredi 17h.-Dimanche 15h.</u>		
	HAUTE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON
	Vacances de Noël et février	Du 1 ^{er} décembre au 30 avril	Du 1 ^{er} mai au 30 novembre	Vacances de Noël	Du 1 ^{er} décembre au 30 avril	Du 1 ^{er} mai au 30 novembre	Vacances de Noël	Du 1 ^{er} décembre au 30 avril	Du 1 ^{er} mai au 30 novembre
Bénéficiaires ANIEROIS	875.-	625.-	375.-	625.-	450.-	270.-	375.-	270.-	160.-
Bénéficiaires NON ANIEROIS	1750.-	1250.-	750.-	1250.-	900.-	540.-	750.-	540.-	320.-

Sont facturés en sus par la Commune les taxes de séjours fixées par l'Etat du Valais soit : CHF 3.- par adulte et par nuit et CHF 1.50 par enfant et par nuit.

Sont facturés en sus par le mandataire de la Commune les frais de nettoyage de CHF 150.-. Ce montant peut être augmenté selon le rendu des locaux précisé dans l'état des lieux de sortie, sur la base des tarifs négociés par la Commune.

Les présents tarifs ont été approuvés par le Maire en date du 4 mai 2015.

Ils entrent en vigueur le 5 mai 2015. Ils annulent et remplacent tout tarif appliqué précédemment.